

#### ELOGE DE LA DIVERSITE

L'histoire des migrations se perd dans la nuit des temps... Il y en a toujours eu, car elles sont le moteur de la vie. Nous ne serions pas qui nous sommes s'il n'y avait pas eu des migrations. Du Sud au Nord déjà avec homo sapiens il y a 1,5 million d'années qui rencontra le Néanderthal en voie d'extinction, d'Est en Ouest et inversement. C'est comme cela que la vie a pu se propager sur la terre et croître dans toute sa fabuleuse diversité. Les guerres, les conquêtes, les famines ont toujours mis en route des hommes qui voulaient survivre et vivre mieux.

Et si notre civilisation européenne était en voie d'extinction ? Nos générations se renouvellent à peine, tant la vie de fous que nous menons nous stérilise au sens propre comme au figuré. En Europe, nous avons établi des structures de sociétés si complexes et si sophistiquées qu'elles nous étouffent. Tout est mis en œuvre pour durer artificiellement : lois multiples, santé publique, assurances sociales. Les pyramides d'âge s'élèvent sans cesse, menaçant la vie à la base, peut-on penser. Nos propres enfants émigrent dans des pays plus prometteurs de vie. Nous sommes arrivés à un carrefour où il faut re-choisir notre manière de survivre à long terme : par la solidarité. Le CCIG entend œuvrer dans ce sens ([www.ccig-iccg.org](http://www.ccig-iccg.org)). Les sociétés occidentales ont besoin de renouveau, de dignité, de chaleur humaine. Cela ne veut pas dire qu'elles doivent accepter tout le monde aux frontières et ne pas mettre de limites. Aux politiciens de les mettre, mais de ne pas tomber dans le piège du mythe facile selon lequel l'Europe est submergée de demandeurs d'asile. Ce nombre a diminué de 680 000 (1992) à 350 000 aujourd'hui. Ensuite la prévention serait d'investir massivement dans les pays du Sud d'où viennent les migrants, car nous avons besoin des pays du Sud pour vendre nos biens et assurer ici l'emploi.

Ne devenons pas une forteresse dont les habitants s'habituent à voir mourir les migrants à leurs portes. L'auteur de ces lignes a vécu 20 ans en Namibie sous les lois de l'apartheid. Il a fallu 50 ans aux Blancs et quelque 100 000 morts sans nommer toutes les souffrances, pour comprendre que la survie n'était possible qu'ensemble. Dans un monde globalisé, il en va de même.

**Christine von Garnier**  
Membre du Comité CCIG

## The legitimacy of refugee rights and humanitarian intervention

En ouverture de ce bulletin consacré aux migrants et à la question du droit d'asile, le CCIG accueille dans ces colonnes, SE Mgr Tomasi, Nonce auprès des N.U. à Genève. A l'occasion de la 55ème session du Comité exécutif du Haut Commissariat aux réfugiés, il a rappelé la position du Vatican relative aux droits des réfugiés. Garantir aux réfugiés la protection de leurs droits tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art.23) c'est leur permettre de devenir des « agents de développement » et non pas uniquement des receveurs d'aide à peine tolérés, explique-t-il. Par ailleurs, lorsqu'un Etat n'assure pas la sécurité et le bien-être des populations sous sa juridiction, une « intervention humanitaire » est justifiée pour les aider à retrouver leur dignité.

H.E. Archbishop S.M. Tomasi, Apostolic Nuncio, Permanent Observer of the Holy See to the United Nations at Geneva. Intervention at the Fifty-Fifth Session of the Executive Committee of the Program of the United Nations High Commissioner for Refugees. Geneva 4 - 8 October 2004.

On the occasion of this year's World Refugee Day, His Holiness Pope John Paul II stated: "Every person needs a safe environment in which to live. Refugees aspire to this but unfortunately, millions in various countries of the world are still living in refugee camps or prevented for long periods from fully exercising their rights"<sup>1</sup> Indeed, the rights recognized to the refugees in international instruments too often remain mere words. In many countries, for example, refugees are not allowed to work, a basic right, and thus earn a livelihood.<sup>2</sup> Made dependent on food rations, they too often face real crises when these are reduced together with other necessities needed for existence with a minimum of dignity. Moreover their movements are usually limited to the immediate surroundings of camps, often located in remote regions, where refugees and local people are forced to compete for scarce resources with a real risk of new conflicts unless the needs of both vulnerable populations are duly taken into account. The institutional capacity of the international community to realize the rights of refugees seems insufficient.

#### Initiatives for refugee protection

The High Commissioner has renewed a concerted effort for refugee protection through initiatives like Convention Plus, so much needed in countries of first asylum in particular. But greater economic and financial investments, and especially political will, are required. Guaranteeing refugees their rights will assist them in becoming 'agents of development' even in their host country and not just recipients of aid or merely tolerated guests. The option of third country resettlement remains equally necessary and more efforts are called for it. In fact, if international cooperation is lacking, then we are left with a fourth de facto, albeit unofficial, solution:

warehousing of millions of people in camps in subhuman conditions, without a future and without the possibility of contributing their creativity. Camps must remain what they were intended to be: an emergency and therefore a temporary solution. Protracted refugee situations – 7 of 12 million refugees worldwide have been refugees for 10 years or more – seems a growing phenomenon with the consequence of masses of people without hope and generations of children becoming adults with a lost childhood.

#### Making repatriation a durable solution

Voluntary repatriation has today become the durable solution of choice. Fortunately in some countries the situation has improved enough that refugees can return home on a large scale as the reasons why they fled gradually cease to exist, and people have the possibility to restart their lives. What makes all the difference between successful and unsuccessful voluntary repatriation is how people are returned home: if in and to conditions of safety and dignity; what kind of guaranteed benefits they receive and which follow-up activities are developed whether it be demining, helping youngsters born in camps to adapt to rural areas, setting up micro-credit systems, or similar programs. Provisions also need to be in place for settling property questions and land rights. These elements within a comprehensive structural development approach will show that the interest of refugees, as individuals or groups, is at the centre of any plan and it will prompt the refugees to return freely. Voluntary repatriation does not mean just going back. Otherwise there is the risk that people are moved from one difficult situation to a life of misery in their own country.

Of course, these plans demand guaranteed possibilities of assistance with sufficient funding by international partners over a longer period to

make implementation real. But that is the way of laying the foundation for a dignified return aimed at reintegration with reconstruction and reconciliation.

### The responsibility of a "Humanitarian intervention"

Continuing warfare still obliges numerous people to leave their homes because of fear of persecution, human rights violations, harassment and widespread violence with a systematic use of rape as a war tactic. The cost of such forced movements is very high: the sufferings of people, the loss of lives, the process of eventually rebuilding society. We should not be shy in taking innovative steps, as it was the case twenty years ago with the Cartagena Declaration on Refugees that took into account generalized violence.

International human rights and humanitarian law obliges governments to provide for the security and well-being of all those under their jurisdiction. In particular, each citizen has a right to protection by his or her country. If however a State fails to or cannot take this responsibility and the human rights of a population continue to be trampled upon, then the international community can and should assert its concern, step in and take on this obligation. The responsibility of a 'humanitarian intervention' has to be considered. In this regard, I repeat the position of Pope John Paul II: "Clearly, when a civilian population risks being overcome by the attacks of an unjust aggressor and political efforts and non-violent defence prove to be of no avail, it is legitimate and even obligatory to take concrete measures to disarm the aggressor. These measures however must be limited in time and precise in their aims. They must be carried out in full respect for international law, guaranteed by an authority that is internationally recognized and, in any event, never left to the outcome of armed intervention alone. The fullest and the best use must therefore be made of all the provisions of the United Nations Charter, further defining effective instruments and modes of intervention within the framework of international law. In this regard, the United Nations Organization itself must offer all its Member States an equal opportunity to be part of the decision-making process, eliminating privileges and discriminations which weaken its role and its credibility"<sup>3</sup> The timeliness of this intervention is critical to save lives and a test of the international community's commitment to the cause of refugees.

In conclusion, it is measures like these that will help people separated from homes or their land to find a place to live that recognizes their human dignity and their right to security and peace. ■

1. Angelus, Sunday, 20 June 2004.

2. See (Universal Declaration on Human Rights, art 23.

3. Message for the Celebration of the World Day of Peace, January 2000.

## Appel aux églises de Suisse à propos du droit d'asile !

Jean-Pierre Zum, pasteur, aumônier AGORA

As Switzerland takes a tougher approach on the issues concerning asylum seekers, Jean-Pierre Zum, minister of the Protestant Church of Geneva and chaplain of AGORA (Geneva's Chaplaincy to asylum seekers) highlights the urgent need to provide the most humane treatment to the refugees. He also challenges the Churches to speak up and defend the basic rights of asylum seekers.

Le 3 juillet 2003, les aumôniers de l'AGORA (\*) ont envoyé aux autorités des Eglises de Suisse et de Genève une lettre pour les avertir des enjeux humains sous-jacents aux discussions politiques en matière d'asile. Les lois que l'on préparait dépassaient ce que l'on pouvait imaginer en pensant aux droits humains et, surtout, étaient à l'opposé de tout ce que les Eglises avaient exprimé sur le sujet, notamment dans leurs différents Mémoires de 1985 (« Aux côtés des réfugiés. Mémoire des trois Eglises suisses sur les problèmes de l'asile et des réfugiés »), de 1987 (Aux côtés des réfugiés. Pour une politique d'asile humaine »), de 1991 (Aux côtés des opprimés. Pour un avenir commun. Mémoire des trois Eglises suisses pour surmonter la xénophobie et le racisme ») et de 2003 (« Pour une politique d'asile humaine »). Aujourd'hui, nous sommes confrontés à la réalité : aucune de ces déclarations n'a été entendue et les requérants d'asile se trouvent non seulement considérés comme des boucs émissaires dans le discours politique, mais concrètement renvoyés dans le désert (ou, pour reprendre les termes du rapport Fuhrer-Gerber de mars 2000, « rejetés dans l'anonymat » !). Les Eglises se trouvent donc placées devant une situation urgente : si elles ne réagissent pas d'une manière ou d'une autre, le sens même de leur prédication est remis en question. En effet, la proclamation de l'Evangile, si elle ne s'inscrit plus dans la réalité sociale, perd sa crédibilité et montre que les prédicateurs eux-mêmes ne croient pas à ce qu'ils disent !

### Le déni de recours

Voilà où nous en sommes : des personnes venues chercher la protection de la Suisse ne sont pas vraiment entendues sur leur demande d'asile ; on leur dénie un véritable droit de recours et elles se voient obligées de quitter la Suisse ou de disparaître on ne sait où le jour même de leur expulsion du Centre d'enregistrement. Dès lors, on leur répond à peu près à tous les guichets, parfois de manière gênée, parfois avec cynisme : vous êtes en séjour illégal, partez, nous ne pouvons rien faire pour vous. Manger ? Dormir ? Trouver un médecin ? Non, vous n'existez plus pour nous

et devez partir, sinon la police vous jettera en prison. Tout cela en contradiction avec l'article 12 de la Constitution fédérale.

Nous nous présentons, à la Maison de la Croisette, comme un lieu d'Eglise voué à l'accueil des requérants d'asile et, comme on pouvait le prévoir, des personnes frappées de non entrée en matière se présentent à notre porte. Qu'allons-nous leur répondre ? Comme les autres : vous êtes quelqu'un d'illégal ; au nom du Dieu Tout-Puissant qui protège la Suisse, nous vous enjoignons de disparaître, voici un sandwich pour le voyage ?

### Le silence des églises ?

La Suisse revisite son histoire récente, son attitude à l'égard des juifs avant et pendant la dernière guerre, la FEPS relit son passé et son manque de clairvoyance dans son rapport avec les Sud-Africains au temps de l'apartheid. Les Eglises resteront-elles aujourd'hui silencieuses et inactives alors qu'un problème humain fondamental surgit dans un pays où elles prétendent parler et agir au nom du Dieu de Jésus-Christ, qui ne fait exception de personne ?

Faut-il rappeler que parmi les personnes frappées de non entrée en matière que nous rencontrons, il y a en a que nous pourrions appeler des frères et sœurs dans la foi ? Ne serait-ce que pour elles, sans parler d'une commune humanité avec toutes les autres, peut-on rester indifférents à ce qui arrive ?

Merci de nous donner votre avis, votre soutien. Merci de prendre en considération notre appel. AGORA, case postale 315, CH-1233 Bernex [www.AgoraLaCroisette.ch](http://www.AgoraLaCroisette.ch)

(\*) AGORA : Aumônerie genevoise auprès des requérants d'asile. ■

### NON ENTREE EN MATIERE (NEM)

La modification récente de la législation fédérale sur l'asile a pour conséquence que les requérants recevant une décision de non entrée en matière (NEM) ne sont plus à la charge du système d'assistance prévu par la loi sur l'asile. Les cantons doivent désormais leur assurer une assistance minimale, en application de l'article 12 de la Constitution fédérale.

## Gestion de la migration : bref historique et repères actuels

Mariette Grange, Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) Chargée de programme pour la défense et la promotion des migrants

In this article, Mariette Grange of the International Catholic Migration Commission (ICMC) takes us briefly to the 1994 Cairo Conference on Population and Development where discussions and resolutions on international migration issues took place. She explores the development from the Cairo Conference to the present and points out that although concerted efforts were made to address these issues, the plight and protection of refugees or asylum seekers are often not a priority.

C'est en 1994, à la Conférence du Caire sur la Population et le Développement que les pays membres de l'ONU ont pris conscience de la nécessité d'aborder ensemble la question des migrations internationales. Ils résolurent :

de se pencher sur les causes de la migration, notamment la pauvreté

- d'encourager la coopération et le dialogue entre les pays d'origine et de destination des migrants

- d'optimiser les bénéfices de la migration

- de faciliter le retour des migrants et leur réintégration dans leur pays d'origine.

La Conférence a également adopté un volet de mesures parallèles concernant la situation des réfugiés.

Contrairement aux vœux des Philippines et d'autres pays du Sud, en faveur d'une conférence internationale sur la migration, l'initiative du Caire s'est d'abord concrétisée au niveau régional. Plus de 140 pays participent désormais à une douzaine de processus, de l'Amérique centrale, à l'Asie et l'Océanie en passant par l'Afrique. Certains de ces groupements sont transcontinentaux et rassemblent une poignée des pays occidentaux, englobant l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et l'Australie. D'autres sont fortement structurés, comme les activités d'harmonisation de l'asile et de l'immigration lancées par l'Union européenne. Seul le Moyen Orient ne compte pas d'initiative notable à ce jour.

Malgré une grande diversité de structures, ces plateformes offrent des caractéristiques communes. Ce sont des initiatives gouvernementales qui se présentent souvent comme « informelles » et ont pour secrétariat l'Organisation internationale pour les migrations (l'OIM est une organisation intergouvernementale non membre de la famille onusienne, et dont le siège est à Genève). Seule l'Union Européenne et le processus Puebla en Amérique centrale, associent systématiquement les organisations non gouvernementales (ONG) à leurs travaux.

L'établissement de ces forums est une réaction salutaire : les migrations sont désormais

reconnues comme un phénomène durable et normal. Le « problème » des migrations fait lentement place à la « question » des migrations. Dans un monde globalisé, il est important que la mobilité des personnes réponde à la mobilité des biens, des services et des capitaux. Cependant, ces groupements ad hoc de gouvernements ont souvent pris naissance dans les pays du Nord. Ils reflètent ainsi davantage des préoccupations de sécurité, de défense des frontières, de lutte contre l'immigration clandestine et contre la traite et le trafic des migrants, les retours (y compris non volontaires), les visas, la collecte des données, est les politiques d'immigration. Plus rarement on les voit s'intéresser à la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, aux droits de migrants, à la protection et à la réinsertion des victimes de la traite et des formes modernes d'esclavage, à l'exploitation, à la séparation des familles, aux transferts des gains, et enfin à la nécessité d'instaurer de

voies légales pour les migrations. Quant aux causes premières des mouvements de population, et au développement, elles sont le plus souvent passées sous silence.

Finalement, quatre initiatives récentes commencent à rassembler les gouvernements pour qui les enjeux migratoires varient.

*Suite page 4*

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

- Commission internationale catholique pour les migrations [www.icmc.net](http://www.icmc.net)
- Commission mondiale sur les migrations internationales [www.gcim.org](http://www.gcim.org)
- Organisation internationale pour les migrations [www.iom.ch](http://www.iom.ch)
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme [www.ohchr.org/french/issues/migration/](http://www.ohchr.org/french/issues/migration/)
- Initiative de Berne <http://www.asyl.admin.ch/deutsch/newsd.htm>
- Décembre 18, portail d'information sur les droits des migrants [www.december18.net](http://www.december18.net)

### QU'EST-CE QUE LA CICM ?

La Commission internationale catholique pour les migrations compte plus de 100 membres et affiliés dans environ 80 pays ainsi que des bureaux opérationnels dans plusieurs pays. Elle se met au service des réfugiés, des personnes déplacées dans leur pays, des migrants et des victimes de la traite. Elle privilégie l'assistance aux personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées. Johan Ketelers, fort de ses années d'expérience au sein de la famille Caritas, vient de prendre ses fonctions de Secrétaire Général de la CICM.

La CICM répond aux besoins urgents des personnes déplacées mais recherche aussi des solutions à la fois dignes et durables, comme le retour volontaire et la réintégration dans le pays d'origine, l'intégration locale dans les pays de refuge et d'accueil et la réinstallation dans des pays tiers quand ces deux premières solutions s'avèrent impossibles. La CICM s'est notamment spécialisée dans cette troisième solution. En partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les pays d'accueil, la CICM permet ainsi chaque année à plusieurs milliers d'hommes et de femmes et d'enfants de commencer une vie nouvelle loin des conflits armés, des exactions et de la pauvreté qui les a chassés de leur pays d'origine.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, ses fondateurs ont choisi Genève pour y installer son siège. Ce choix est plus que jamais d'actualité. A partir de son expérience opérationnelle sur le terrain et de celle de ses membres, la CICM est à même de suivre les travaux des Hauts Commissariats pour les réfugiés et aux droits de l'homme, de l'Organisation internationale des migrations et, plus rarement, du Bureau international du travail. La CICM analyse les phénomènes migratoires et leurs incidences sur la vie des migrants, informe et conseille les diplomates et fonctionnaires internationaux engagés dans divers processus régionaux et internationaux. Dans un climat d'insécurité grandissante, les migrants sont souvent les premières victimes de discrimination. La CICM s'efforce de rappeler la nécessité de tolérance, de justice et de respect des droits des migrants.

Suite de la page 3

Il s'agit du « dialogue sur la migration » ouvert par l'OIM en décembre 2001, de l'Initiative de Berne, lancée par le gouvernement suisse, du plan d'action adopté par le Bureau international du travail (BIT) et de la Commission mondiale pour les migrations internationales. Bien que fort différentes, ces initiatives vont dans le sens d'une plus grande transparence dans les débats. Le BIT préconise une approche fondée sur les droits de la personne, et la Commission globale parle de gouvernance mondiale.

Petit à petit, une approche plus intégrée se fait jour, qui ne peut qu'être bénéfique aux migrants eux-mêmes. Pour la CICM la personne humaine se trouve au centre du phénomène migratoire. Tout comme un homme politique a dit un jour que la guerre est une affaire trop sérieuse pour la laisser aux mains des militaires, la migration et le sort des êtres humains contraints à abandonner leur pays d'origine est trop sérieuse pour être laissée aux seuls gouvernements. La CICM, avec un petit groupe d'organisations de défense des droits de la personne, s'efforce de participer et de contribuer à ces processus. ■

### Présentation du « Compendium sur la doctrine sociale de l'Eglise » par le Père Peccoud

CCIG – Mardi 8 février 2005 à 11 heures - 1 rue de Varembe – CH - 1211 Genève 20

Le Père Dominique Peccoud, conseiller spécial du directeur général du BIT, présentera le « Compendium » lors d'une conférence suivie d'une collation pour poursuivre les échanges.

Prière de s'inscrire auprès du CCIG :

[ccig@bluewin.ch](mailto:ccig@bluewin.ch)

ou par téléphone : 00 41 22 734 14 65

Cette conférence fait suite à la visite à Genève du Card. Martino, président du Conseil pontifical Justice et Paix, venu présenter au Conseil œcuménique des églises (COE) le Compendium élaboré sous la direction du regretté Card. François-Xavier Nguyen Van Thuân. Le nonce, Mgr Tomasi, avait saisi cette occasion pour réunir les représentants des associations catholiques représentées à Genève et leur donner ainsi l'occasion d'entendre le Cardinal et lui poser quelques questions sur cet important ouvrage.

### Le CCIG accueille Caritas Internationalis dans ses locaux

Le Père Robert Vitillo, Conseiller spécial de Caritas Internationalis dans le domaine du SIDA,

s'installera à Genève, dans les locaux du CCIG, début janvier 2005. Il se rapprochera ainsi d'ONU/SIDA et des institutions internationales participant à ce programme des Nations Unies. Spécialiste très reconnu des questions éthiques et théologiques liées à la pandémie, il a participé à plusieurs conférences internationales sur le SIDA, dont la dernière qui s'est tenue à Bangkok en juillet 2004.

Le Père Vitillo a profité de ce voyage en Asie pour rencontrer, avant le début officiel de la Conférence, d'autres responsables religieux chrétiens et non-chrétiens lors d'une session inter-religieuse destinée à les encourager à prendre une part plus active aux débats.

Le Père Robert Vitillo dirige également la campagne des catholiques américains en faveur du développement humain liée aux « objectifs du millénaire » lancée par le PNUD.

### Le CCIG se dote de groupes de travail

Le Bureau du CCIG proposera à son Comité de se doter de deux groupes de travail, l'un centré sur la question des finances et de la recherche de fonds et le second sur la réflexion autour de trois pôles : droits de l'homme et réfugiés/migrants, économie (OMC/Banque mondiale), questions sociales et santé (BIT / CNUCED / OMS et ONU/SIDA).

Ces thèmes correspondent aux principales orientations des activités des OIC qui travaillent en relation avec les institutions internationales à Genève. Le Comité du CCIG souhaite, en effet, dynamiser la réflexion du CCIG et des ONG qui le souhaitent sur les principales questions d'actualité traitées à Genève dans le cadre des institutions internationales gouvernementales ou non-gouvernementales. Le Centre pourra ainsi devenir, en particulier pour les ONG à orientation religieuse, un lieu de propositions et de débat sur des questions économiques et sociales qui les interpellent. ■

#### COORDONNEES DU CENTRE

Centre Catholique International de Genève  
1 rue de Varembe  
Case postale 43 CH - 1211 Genève 20

Tél. : 00 41 22 734 14 65

Fax : 00 41 22 734 08 78

E-mail : [ccig@bluewin.ch](mailto:ccig@bluewin.ch)

Web : [www.ccig-iccg.org](http://www.ccig-iccg.org)

Rédacteur responsable  
Hélène Durand Ballivet

*Les textes n'engagent que leur signataire*

## Calendrier des réunions à Genève et ailleurs en 2005

### Janvier

● 26-31 **FSM** - Forum social mondial.

#### Porto Alegre

● 26-30 **WEC** - Annual Meeting. **Davos**

### Février

● Début **COIC** - CdC et CdCoop. **Paris**

● 8-9 **CCIG** - Prép. 61ème Commission DH. **Genève**

● 17-25 **SMSI/UIT** - Prép.Com 2 SMSI.

#### Genève

### Mars

● 1er **CCIG** - Réunion du Comité. **Genève**

● 18-19 2ème Forum alternatif mondial de l'eau. **Genève**

● 14-22 avril **ONU** - 61ème Session Commission DH. **Genève**

● 31 **CCIG** - Bulletin du n°6. **Genève**

### Avril

● A fixer **CCIG** - Prép. 93ème Conf. OIT. **Genève**

### Mai

● 10 **CCIG** - Assemblée générale. **Genève**

● 16-25 **OMS** - 58ème Ass. mondiale Santé. **Genève**

### Juin

● 31 mai/16 **OIT** - 93ème CIT. **Genève**

● 30 **CCIG** - Sortie bulletin n°7. **Genève**

### Juillet

● 25/12 août **ONU** - Sous-Commission DH. **Genève**

### Août

● A fixer **ONU** - Forum social Sous-Com. DH. **Genève**

● A fixer **SMSI/UIT** - Prép. Com 3

### Septembre

● 30 **CCIG** - Sortie bulletin n°8. **Genève**

● 13 **ONU** - 60ème Session AG (début). **New York**

### Octobre

● 8-9 **COIC/Crescendo** - Séminaire intern. **Genève**

● 17 **Journée intern.** - Elimination extrême pauvreté.

### Novembre

● 16-18 **SMSI/UIT** - SMSI (2ème partie).

#### Tunis

● A fixer **COIC** - AG. **Jérusalem**